
MERKAZ**HATORAH**

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre d'évènements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer dans l'enceinte du collège-lycée ou à l'extérieur du collège-lycée.

Il serait susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo. Selon la législation en vigueur, concernant le droit à l'image, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation.